



Les horaires de travail * Le 31 octobre 2024

- L'annualisation du temps de travail.
- Les pauses et le repos quotidien.
- Le travail de nuit, du dimanche et les jours fériés.
- Le service de piquet.
- Les heures supplémentaires.

*Le thème du travail sur rythme scolaire ne sera pas abordé.

Animatrice : Annick Bonzon, responsable du pôle juridique de l'AVOP

Horaire : 8h30 à 12h
(accueil dès 8h00)

Coût : CHF 200.- / matinée

Nombre de participants : 8

Public Cible :

- Responsable des RH
- Gestionnaire des RH
- Direction en charge des RH

Ce café-rencontre se tiendra dans les locaux de l'AVOP :

Ch. du Rionzi 63
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Des places de parcs vous sont mises à disposition au parking se trouvant devant le bâtiment, côté route
([plan d'accès](#))

[Formulaire d'Inscription](#)